

Lot n° : L202

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DE LUCON

Rue du Président De Gaulle

Lotissement à usage principal d'habitation "Les Jardins d'Alizée"

autorisé par arrêté N°PA 085 128 21 F 0007 du 21 mars 2022

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



Section : 128 ZA

N° :

Superficie provisoire : 366m²

(Superficie provisoire en attente du
bornage périphérique)

Superficie de plancher maximale : 200 m²

Maître d'Ouvrage



EUROPEAN HOMES
10 Place Vendôme - 75001 PARIS

Architecte

AGENCE D'ARCHITECTURE
IP3
1 Quai Magellan
44000 - NANTES

1 Quai Magellan
44000 NANTES



DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

document provisoire en attente des travaux et bornage des lots

L203

342 m²

258

L202

366 m²

cote donnée à titre indicatif
= 27.07 =

L201

393 m²

cote donnée à titre indicatif
= 31.11 =

LEGENDE

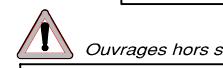
- [Light Blue Box] Lots créés (règles de constructibilité définies par le règlement de la Zone 1AUB1 du PLU)
- [Green Box] Plantations –espaces verts communs
- [Grey Box] Stationnement
- [White Box] Voirie
- [Yellow Box] Cheminement piéton
- [Hatched Box] Noues

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 (0.00) – cote terrain naturel (niveling effectué avant travaux de viabilité)
- cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EU
- T : TN rEU : 7.20 T : TN rEU : 7.20 – cote tampon du regard EU – cote radier du branchement EU } = cotes projet (à vérifier sur place)
- candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique/ du regard téléphone et du citerneau AEP
- signe d'appartenance de mur
- borne OGE
- courbe de niveau du terrain naturel

L'implantation des futures constructions sera réalisée par le géomètre GÉOUEST et à la charge de l'acquéreur

Nota : les eaux pluviales de parcelles seront traitées à la parcelle



Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Électricité, GAZ, Téléphone, candélabres).



GÉOMÈTRE-EXPERT

GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



www.geouest.fr